



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 38**

**En exercice : 38**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLINI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

**Pouvoirs** : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

**Absents** : M. BORELLI

**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI

**CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**N° Acte : 7.5**

Délibération n° 25-169

Vu la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui organise le nouveau cadre d'action de la politique de la ville dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Concernant Vitrolles, deux secteurs sont ciblés : le secteur Centre (les Pins, le Liourat, les Hermes, la Petite Garrigue) soit 6483 habitants et la Frescoule (1135 habitants) comptant au total 7618 habitants.

Vu la circulaire du 31 août 2023 qui fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains,

R E P U B L I Q U E   F R A N C A I S E

Vu la délibération n° 003-16078 du 18 avril 2024 par laquelle le conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le Contrat de ville 2024-2030 ainsi que les 16 conventions communales en faveur des quartiers prioritaires de la ville.

Vu la délibération n°24-136 du conseil municipal du 4 juillet 2024 approuvant le nouveau contrat de ville métropolitain 2024-2030,

Vu la délibération n°18-263 du conseil municipal approuvant la convention d'application du Contrat de Ville entre la Ville de Vitrolles et la Métropole.

Vu la délibération n°24-241 du conseil municipal du 12 décembre 2024 approuvant la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires 2025-2030.

Considérant :

-Que les 5 grandes orientations thématiques métropolitaines définies au terme d'une concertation des territoires et de l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville sont : Grandir et s'épanouir ; Travailler et entreprendre ; Habiter son logement, son quartier et sa ville ; Accéder à ses droits et s'émanciper ; Préserver sa santé.

-Que les principes fondateurs sont : La simplification des démarches pour les porteurs de projets ; la diversification des modes de financements ; Le soutien aux bénévoles et aux professionnels : La participation de tous les habitants ; Des nouveaux partenariats et coopérations.

-Que pour améliorer l'intervention publique et générer des actions innovantes et structurantes avec des effets levier sur les politiques de droit commun, le dispositif du contrat de ville, sous le pilotage de la métropole Aix-Marseille-Provence renforce les systèmes de coopération et implique de nombreux acteurs : Ville, Etat, département, bailleurs sociaux, associations et citoyens.

-Que les enjeux majeurs pour les quartiers prioritaires de Vitrolles ont été questionnés lors des travaux d'écriture de la convention communale et des projets de quartier.

-Que les enjeux identifiés dans le projet de quartier de la Frescoule "en vert et contre tous les préjugés" sont d'en faire un quartier ouvert sur l'extérieur, dans lequel tous les vitrollais se rendent pour profiter des commerces et du cadre de vie et de le rendre plus animé où les habitants trouveront de nombreux lieux ressources (maison des familles Brassens, France service, centre social). Le quartier sera également apaisé avec un axe fort sur la jeunesse et la parentalité.

-Que les enjeux identifiés dans le projet de quartier du secteur centre "au cœur de la ville" sont d'en faire un lieu central de Vitrolles en travaillant sur la mixité sociale des habitants et usagers du quartier, un lieu connecté au reste de la ville et à son aire urbaine. Les habitants seront acteurs de leur émancipation et impliqués dans la vie de leur quartier.

-Que le travail partenarial de programmation d'actions a permis un soutien financier pour 55 dossiers (sur 71 projets déposés) pour un montant total des financements attribués qui s'élève à 653 654 euros qui se décompose ainsi :

- 150 000€ de la ville
- 120 000€ de l'Etat en première vague et 30 000€ en seconde vague soit 150 000€
- 33 500€ du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- 40 100€ de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 310 054€ des bailleurs sociaux (reversement d'une part de l'exonération de la TFPB)

Et se répartit ainsi :

AXES	Projets soutenus	Dont nouveaux projets	Montant proposé 2026
Grandir et s'épanouir	24	12	231 750€
Travailler et entreprendre	5	0	30 500 €

R E P U B L I Q U E   F R A N C A I S E

Habiter son logement, son quartier et sa ville	8	1	220 404€
Accéder à ses droits et s'émanciper	12	1	127 500€
Préserver sa santé	6	0	43 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>14</b>	<b>653 654€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 29 voix Pour

N'ayant pas pris part au vote : 8 (GACHON Loïc / RAFIA Kadija / HAMOU-THERREY Bernadette / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ROVARINO Isabelle / AMAR Daniel / CZURKA Maryline)

APPROUVE la programmation financière 2026 du Contrat de Ville concernant la Ville de Vitrolles validée lors du Comité de Pilotage du 25 novembre 2025 par l'ensemble des institutions signataires du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions devant intervenir avec les différents porteurs de projets du Contrat de Ville et à accomplir toutes les formalités liées à leur exécution.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 30% de la subvention ville aux associations concernées.

IMPUTE les dépenses afférentes au budget de fonctionnement 2026 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 22/12/2025

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation  
Le DGA RESSOURCES

M. SAHRAOUI




E. PASQUETTI



